

Créteil, le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Objet : Assemblée Générale Extraordinaire 2024.

Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions des articles 12 et 16 des statuts de notre association, et sur décision du Conseil d'Administration en date du 25 avril 2024, je vous serai obligé de bien vouloir assister à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui aura lieu le :

**Mardi 15 octobre 2024**

A partir de 17h00

Dans nos locaux au 22 rue de Mesly 94000 CRETEIL

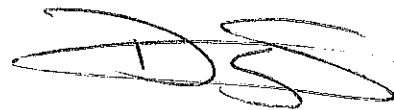
**Est à l'ordre du jour la question suivante :**

- Modifications statutaires.

Vous retrouverez en consultation, sur notre site internet <http://www.groupement-entraide.com>, onglet « le conseil », rubrique « Assemblée Générale Extraordinaire 2024 » », les propositions de modifications statutaires.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Jean-Paul DAUGIERAS

**Article 16 ème** : Les statuts du Groupement d'Entraide peuvent être modifiés à la demande du Conseil ou du tiers des membres du Groupement d'Entraide, par une Assemblée Générale Extraordinaire réunissant au moins le quart des membres. Ont droit de vote les membres présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée à quinze jours d'intervalle, délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les modifications sont alors acquises à la majorité des deux tiers des membres présents.

**GROUPEMENT D'ENTRAIDE - VILLE DE CRETEIL**

*Association régie par la loi du 1er Juillet 1901*

Cellule administrative : 22 rue de Mesly 94000 Créteil - Téléphone : 01.49.80.88.48

Courriel : [info@groupement-entraide.com](mailto:info@groupement-entraide.com) - Internet : [www.groupement-entraide.com](http://www.groupement-entraide.com)